CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E107380** **VALABLE JUSQU'AU** **21/11/2026**

ÉDITÉ LE 24/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2006

Raison sociale : SIROTE PERE ET FILS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 27/08/2018

Capital : 21 800

MOULINE
37600 SAINT-FLOVIER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS CEDEX 2006B01309

Siret : 493 462 782 00019

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 6110552

Assurance Responsabilité Travaux :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES GL 1491780 RB5 301813351

Assurance Responsabilité Civile :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES GL 1491780 RB5 301813351

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 02 47 94 81 15 **Fax :**

Portable : 0684727819

Responsabilité légale :
SIROTE JEAN-JACQUES PRÉSIDENT / SIROTE BENOIT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : sas.sirote@gmail.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 338 654 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3121	Tuiles plates (Technicité courante)	4	06/09/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		22/11/2022
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/06/2026 17:09

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.